DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

HELION ACTIONS PROACTIFFonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°41-2010 du 3 novembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts d'HELION ACTIONS PROACTIF aura lieu à partir du vendredi 31 décembre 2010.

.

«HELION ACTIONS PROACTIF» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Dénomination: HELION ACTIONS PROACTIFSiège social: 17, Rue du Liberia - 1002 TunisForme juridique: Fonds Commun de Placement

Type : Mixte

Objet Social : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par

l'utilisation de ses fonds propres

Législation applicable : Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du

code des Organismes de Placement Collectif.

Montant des fonds : 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Date d'agrément : Agrément du N°41-2010 du 3 novembre 2010

Promoteur: Hélion Capital et la BIAT

Gestionnaire: Hélion CapitalDépositaire: la BIATDistributeurs: Hélion Capital

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative. (pas de droits d'entrée) Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie qui se détaille comme suit :

- 1% si le rachat des parts a lieu avant 6 mois à compter de la date de souscription
- 0.5% si le rachat a lieu entre 6 mois et un an à compter de la date de souscription

Pour plus d'informations sur « HELION ACTIONS PROACTIF», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 29 novembre 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.